



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Troisième Session conjointe du Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et d'Experts de l'Afrique Centrale et de l'Est



**Mise en œuvre rapide des solutions de recherche
et d'innovation pour accélérer la diversification
économique en Afrique Centrale et de l'Est**

Hilton Hôtel – Yaoundé, Cameroun
15-18 octobre 2024

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

Juillet 2024

✉ @ecasroca

✉ @eca-sro-ea

✉ @eca_official

www.uneca.org

#ICSOE2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Comité intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et d'Experts (CIE) est l'organe de supervision des activités des Bureaux sous-régionaux (BSR) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il constitue un forum d'échange entre les experts originaires des Etats membres, des communautés économiques régionales, et de leurs institutions spécialisées, le secteur privé, les chercheurs, la société civile et les autres partenaires techniques et financiers. Le CIE se réunit tous les ans pour définir et contrôler la mise en œuvre du programme de travail des BSR et discuter des principaux enjeux et défis liés au développement économique et social de chaque sous-région en vue de formuler des recommandations appropriées pour y faire face.

Les Bureaux sous-régionaux de la CEA pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est organiseront pour la troisième année consécutive leur session conjointe du CIE qui se tiendra **du 15 au 18 octobre 2024**, à Yaoundé au Cameroun, sous le thème *«Mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est»*.

Le choix de ce thème découle des travaux de la précédente session conjointe du CIE qui s'est tenue à Bujumbura au Burundi et au cours de laquelle les experts d'Afrique Centrale et de l'Est avaient recommandé à la CEA de réfléchir sur les questions de recherche et d'innovation technologiques en étendant le champ d'application de ces dernières dans le processus d'industrialisation et de diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est.

Si l'industrialisation à travers l'essor d'un secteur manufacturier dynamique est essentielle pour bâtir des économies plus résilientes et ainsi pérenniser le développement à long terme de l'Afrique centrale et de l'Est, il est tout aussi important de se doter d'une politique déterminée et volontariste d'appropriation des technologies, utiles au processus d'industrialisation. En effet les procédés de fabrication des produits, que l'on désigne par technologies et dont dépend la compétitivité sont en constantes évolutions. Les industries doivent bénéficier en permanence des innovations technologiques, au risque de disparaître.

L'objectif de développement durable (ODD) N°9 du Programme 2030 des Nations Unies, qui est de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », aborde trois aspects importants du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'ODD 9 est l'un des objectifs les plus cruciaux pour l'appui apporté à l'Afrique centrale et de l'Est dans leur ambition de développement et de transformation rapides, par des capacités de production accrues notamment grâce à l'innovation.

Cette thématique trouve également sa justification dans la déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine qui à l'issue de leur sommet extraordinaire en avril 1980 à Lagos, au Nigeria se sont engagés dans le plan d'action de Lagos dans la promotion de la science, la technologie et l'innovation au service du développement du continent, et plus récemment encore, en juin 2014, ont renouvelé leur engagement en adoptant la stratégie décennale pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STIS-2024), appelant, pour l'essentiel, les pays membres à passer à l'action pour accélérer le pas vers le passage à des économies assurément impulsées par l'innovation.

II. OBJECTIF GLOBAL DE L'ETUDE

L'objectif principal de cette session conjointe du CIE est d'examiner les questions réglementaires liées au mandat et au fonctionnement des bureaux sous-régionaux d'Afrique centrale et de l'Est, de permettre aux experts d'échanger sur les questions de développement économique et social, afin d'identifier des options réalistes, intégratives et durables en relation avec le thème de la réunion : « **Mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est** ».

La réunion du CIE délibérera de manière spécifique sur les points suivants :

- Quels sont les enjeux et défis majeurs liés au renforcement des capacités technologiques des pays d'Afrique centrale et de l'Est dans leur quête continue d'industrialisation et de développement en tant qu'économies compétitives, créatives, prospères et résilientes ?
- Alors que certains pays ont des capacités technologiques faibles voire inexistantes, d'autres présentent un potentiel ou disposent déjà de capacités technologiques adéquates pour s'industrialiser, voire se réinventer pour entamer une trajectoire de diversification économique verte : comment faciliter le transfert de connaissances entre pays et créer ainsi un environnement propice à l'établissement de plateformes régionales de collaboration efficace ?
- Quels rôles peuvent jouer la pénétration croissante d'Internet et la diffusion rapide des technologies numériques à travers les pays dans l'augmentation de la capacité technologique des pays africains ?
- Quelle est l'interdépendance entre le développement technologique et industriel des pays africains, et comment le commerce régional intra-africain peut-il favoriser cette interdépendance ? Quels sont les rôles potentiels de la promotion des chaînes de valeur régionales à fort potentiel et de la ZLECAf à cet égard ?
- Comment stimuler l'industrialisation en accélérant la diffusion de la diversité technologique et en favorisant la collaboration régionale ?

- Quelles initiatives, approches, politiques et stratégies concrètes ont été adoptées pour soutenir les entreprises industrielles d'Afrique centrale et de l'Est opérant dans divers secteurs (pétrole, bois, mines, matériaux de construction, agro-industrie, etc.) à former des pôles, réseaux et plateformes ou clusters innovants, favorisant ainsi l'émergence de projets conjoints de recherche et d'innovation, pour éventuellement constituer des hubs de recherche et d'innovation interconnectés à l'échelle régionale (Poly Hubbing Africa (XHA), etc.) ?
- Quels scénarii considérer et trajectoires emprunter pour relever le défi de l'innovation pour passer du statut d'économies en mode de rattrapage technologique continue à celui d'économies, compétitives, résilientes, créatives et prospères ?

III. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La réunion du CIE durera quatre (4) jours au cours desquels des documents de travail préparés par la CEA seront présentés et examinés. Les Etats membres et les partenaires qui le souhaitent feront également des communications. Tous les travaux se dérouleront en sessions plénières et parallèles pour approfondir les discussions en plénière et chaque présentation sera suivie de débats.

Le thème central s'intitule :

« Mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est ».

IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

Les participants disposeront d'une plateforme d'échange et de partage des meilleures pratiques. Les principales recommandations issues des délibérations constitueront des contributions précieuses à la stratégie de coopération de la CEA en Afrique centrale et de l'Est, mais aussi aux stratégies respectives de résilience et de développement de tous les pays, des CERs et autres parties prenantes.

A cet égard, les produits suivants sont attendus : (i) un relevé des conclusions qui synthétisera les présentations, les débats et leurs principales décisions, ainsi que les recommandations, notamment celles visant une amélioration des activités menées par les bureaux sous-régionaux de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est et ; (ii) un rapport qui rendra compte des débats de manière détaillée.

La réunion fera également des propositions sur le thème, la date et le lieu de la prochaine réunion du CIE.

V. PARTICIPATION ET PARTENARIAT

Prendront part à la Session conjointe du Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et d'Experts de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est, les décideurs les plus éminents, notamment les ministres et les chefs d'institutions, et/ou leurs collaborateurs de haut rang.

Le Comité Intergouvernemental réunira des représentants des États membres de L'Afrique centrale et de l'Est, de la Commission de l'Union Africaine, des Communautés économiques régionales, et des Organismes intergouvernementaux ainsi que des représentants du secteur privé, des institutions internationales, des universités et centres de recherche et des organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes et de jeunes, des groupes de travail stratégique (GTS) et d'autres parties prenantes concernées.

VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

La session conjointe du Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et d'Experts de l'Afrique Centrale et de l'Est aura lieu à Yaoundé au Cameroun, **du 15 au 18 octobre 2024.**

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en anglais, en espagnol, en français, et en portugais, avec une traduction simultanée.

VIII. CONTACTS

M. Adama Ekberg Coulibaly

Email: ekbergcoulibaly@un.org

Tél.: (237) 659252824

M. Mamadou Malick BAL

Email: balm@un.org

Tél. : (237) 222 50 43 46

Mme Emelang Leteane

Tél. : (250) 782 179 187

Email: leteane.uneca@un.org